

discussion et, comme conséquence naturelle, de perfectionnement.

Nous ne connaissons que deux sortes de personnes qui ne peuvent souffrir qu'on discute leurs actes : les hommes vains, pleins d'eux-mêmes, qui se croient seuls capables de tout conduire, véritables despotes qui regardent leurs semblables comme des machines incapables de penser et de juger, et devant plier sous leur volonté, hommes bien décidés à écraser leurs inférieurs qui font le bien sans avoir consulté leur suprême volonté. En second lieu, les sots, qui s'imaginent follement que tout ce qu'ils font doit être bien, et que personne n'a le droit d'y voir. Ils ignorent que plus l'homme est haut placé dans la société, plus il a de devoirs à remplir et doit se défier de lui-même, de ses lumières, recevoir avec complaisance les avis qui lui sont donnés, quelque humble que soit la source d'où ils parlent, et tirer profit de tout pour l'avantage des intérêts dont il est l'administrateur ; quo plus il a de puissance en mains, plus il doit se défier de tous les officiels et les officieux qui l'entourent, et qui ont intérêt à le tromper et à entretenir dans son cœur une vaine gloire, un coupable amour-propre.

Pour nous, plus humble, plus modeste, qui travaillons à nous rendre utile sans craindre la haine de personne, comme sans espoir de faveur, qui faisons passer l'intérêt général de l'éducation avant nos propres intérêts, qui nous défions avec raison de nos faibles lumières, de nos minces capacités, nous recevons donc avec bonheur les remarques qu'on voudra bien nous adresser. Lorsque ces remarques seront justes, nous serons heureux de le reconnaître. Dans le cas contraire, nous discuterons avec calme ce qui nous paraîtra injuste, et nous nous efforcerons de convaincre nos adversaires par des raisons et des preuves irréfutables, comme nous allons le faire à l'égard de notre " Ami."

" L'Ami " commence par louer certains de nos articles ; nous sommes très-flattés de ses éloges ; nous lui ferons cependant remarquer que notre but en écrivant n'est pas de nous attirer les louanges de personne ; nous agissons dans des vues plus élevées ; l'intérêt seul de l'éducation nous fait agir et nous porte à faire les sacrifices que nous nous imposons journellement pour une si belle cause.

Ensuite, notre " Amis," critique certains passages de nos écrits et trouve que les faits que nous avons cités sont isolés, et nous blâme de trouver encore le sort de l'instituteur malheureux, malgré l'augmentation des contributions pour le soutien des écoles ; et il croit tout bonnement que les instituteurs

généralement sont plus payés aujourd'hui qu'autrefois.

Plût à Dieu que les faits que nous avons rapportés fussent isolés ; malheureusement, ils sont trop généraux, et les paroisses où les instituteurs sont généreusement et régulièrement payés, sont une faible exception.

Quant aux salaires, nous avons déjà dit que loin d'augmenter, ils ont diminué depuis un certain nombre d'années, et les chiffres que nous citons ici, extraits des rapports officiels de l'honorable Surintendant de l'éducation, le prouvent amplement.

Nous ne citons que les rapports de quatre années, 1857, 1861, 1862 et 1863.

Nombre d'instituteurs recevant moins de \$100 à \$200 de \$200 à \$300 de \$300 à \$400 de \$400 et au-dessus.

Années	moins de \$100	à \$200	de \$200 à \$300	de \$300 à \$400	de \$400 et au-dessus.
1857	401	858	422	59	
1861	33	355	249	13	
1862	20	400	233	35	
1863	56	355	261	30	
					Institutrices.
1857	2008	1642	60	2	
1861	923	1006	51	2	
1862	872	1212	75	3	
1863	1081	1170	67	1	

Par ce tableau l'on voit : 1° que le nombre des instituteurs diminue chaque année et que celui des institutrices augmente en proportion ; 2° que les salaires les plus élevés diminuent aussi tous les ans ; de \$58 qu'ils étaient en 1857, ils sont réduits à \$30 en 1863.

Disons maintenant un mot de la fameuse augmentation annuelle des contributions, qui cependant n'augmente en rien les salaires.

En 1863, les cotisations, les rétributions mensuelles et l'allocation du gouvernement, sans compter l'allocation aux écoles supérieures, se sont élevées à la somme de \$663491 qui, divisées entre les 2910 écoles sous contrôle, donnent à chacune d'elles environ \$225 ; voyez le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui reçoivent moins de \$100, et vous vous convaincrez que beaucoup de ces cotisations et de ces rétributions sont entrées par certaines corporations comme devant être payées et ne le sont jamais. Nous avons eu la curiosité parcourir les sommes fournies par certaines municipalités que nous connaissons spécialement. Une nous a frappé particulièrement ; sa part d'octroi en 1863 a été de \$115.54 ; sa cotisation \$300, pour le soutien des écoles et non pour bâtiment ; rétributions mensuelles \$226.10, formant en tout \$641.64, qui, divisés entre ses trois écoles, donnent chacune \$313.88. L'instituteur de l'école principale avait la même année \$112 de salaire, et les institutrices des deux autres écoles, un peu moins. Pas un sou n'est